

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur LAVAUR Pascal, Maire.

Présents : Nicolas FERNANDEZ. Rémi DEBAYE. Valérie RICARD. Christelle MAZEYRIE. Stéphanie RIBEIRO. Karine DELORD-BONNETAT. Karine DE LA CONCEPTION. Charlotte BERTIN. Morgan BABOULENE.

Absents : Jean CORREIA.

Procurations : Damien COLLIER. Cindy MANSO. Anaïs FOURCASSIÉ. Jean-Pierre CARDOSO.

Secrétaire de séance : Karine DE LA CONCEPTION.

A- DELIBERATIONS :

01/ : Modification de la durée hebdomadaire des emplois permanents + tableau des emplois :

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

LE MAIRE expose aux membres de l'organe délibérant, qu'il conviendrait à compter du 01.01.2021 de modifier 5 emplois permanents pour le motif suivant : Augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail de 2heures (soit moins de 10%) :

Nombre D'emploi	Grade	Temps de Travail hebdomadaire	Temps de Travail hebdomadaire à compter du 01.01.2021
1	AGENT DE MAÎTRISE	30 heures	32 heures
1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	30 heures	32 heures
1	ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	30 heures	32 heures
1	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	30 heures	32 heures
1	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	30 heures	32 heures

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1/ Adoptent les propositions du Maire

2 / Le chargent de l'application des décisions prises.

VOTE : POUR 14

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01.01.2021

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de Maîtrise	C	1	32 heures
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35 heures
Adjoint Technique Territorial	C	2	32 heures
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	32 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	32 heures
FILIERE SOCIALE			
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	0	30 heures
TOTAL		7	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE : POUR 14

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

02/ : Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire expose que l'article L1612 1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Budget Principal			
Chapitre	BP 2020	Autorisation 2021 avant BP	
21: immobilisations corporelles	594 534,46 €	94 350,00 €	
TOTAL	594 534,46 €	94 350.00 €	
Répartis comme suit :			
Chapitre votés	Opération	Article	Investissement
21	ONA	2152	8 500.00€
21	ONA	21318	85 000.00€
21	ONA	2183	850.00€
TOTAL :			94 350.00€

VOTE : POUR 14
FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

03/ : Demande de subvention DETR Extension ateliers municipaux :

La collectivité a fait le choix de pratiquer un entretien régulier et raisonné des rideaux de végétation en bordure des chemins ruraux et des voies vertes. Cela implique l'acquisition de matériel (tracteur, épareuse, broyeur) pour lequel elle doit anticiper le stockage et les lieux qui permettront d'entretenir ce matériel.

Le besoin se traduit par l'ajout d'un espace fermé de 100 m2 attenant à l'atelier existant ainsi qu'une aire de dépôt des matériaux fermée et sécurisée. Pour cela étant donné que ces dépenses sont éligibles à la dotation d'état des territoires ruraux, il propose de déposer un dossier de demande auprès des services de l'état.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la **DETR** (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de l'Etat pour ce projet d'extension de l'atelier municipal.

Plan de financement prévisionnel:

Travaux	51 807,00 € HT
Dépôt du dossier permis de construire	800,00 € HT
Honoraires Suivi de chantier Architecte	1 300,00 € HT
Coût total de l'opération	53 907,00 € HT
Etat DETR 25%	13 476,75 €
Participation commune 75 %	40 430,25 €
Total	53 907,00 €

VOTE : POUR 14
FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

04/ : Avis du conseil municipal sur la demande d'adhésion de la commune de POMAREDE au SIFA :

Par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de POMAREDE.

Cette commune (189 habitants (population municipale – source INSEE)) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- d'accepter l'adhésion de la commune de POMAREDE au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

VOTE : POUR 14

FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS

05/ : Contrat de maîtrise d'œuvre d'architecte pour construction d'une extension de l'atelier municipal :

Compte tenu de la volonté de la commune de construire une extension à l'atelier municipal, Monsieur le Maire propose de confier l'élaboration du projet, le dépôt de permis ainsi que la conduite d'opération à Fabien RAVAUX Architecte.

Le montant prévisionnel des travaux HT s'élève à : 51 807,00 €

Honoraires architecte pour l'ensemble de la mission : 2 100,00 € HT

TOTAL H.T. du projet : 53 907,00 €

TOTAL T.T.C : 64 688,40 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de conception et de direction des travaux avec l'architecte.

VOTE : POUR 14

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

06/ : Décision modificative virements de crédits sur BP 2020 Commune :

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06

Collectivité : COMMUNE DE TRESPOUX RASSIELS

Date de Convocation : 12/12/2020	Décisions N° : 5	Membres : En Exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14
Le 17/12/2020 Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de LAVOUR Pascal.				
Présents : Nicolas FERNANDEZ. Rémi DEBAYE. Valérie RICARD. Christelle MAZEYRIE. Stéphanie RIBEIRO. Karine DELORD-BONNETAT. Karine DE LA CONCEPTION. Charlotte BERTIN. Morgan BABOULENE.				
Absents : Jean CORREIA.				
Procurations : Damien COLLIER. Cindy MANSO. Anaïs FOURCASSIÉ. Jean-Pierre CARDOSO.				
Secrétaire de séance : Karine DE LA CONCEPTION.				

Objet : VIREMENTS DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Commune de l'exercice 2020.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
INVEST.				
21	2152	ONA	Installations de voirie	11 000,00
21	21318	ONA	TRAVAUX	65 000,00
FONCT.				
014	739211		Attribution de compensation	1 000,00
Total				77 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
INVEST.				
204	204172	ONA	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	-31 000,00
21	21571	ONA	MATERIEL ROULANT	-45 000,00
FONCT.				
012	6218		AUTRE PERSONNEL EXTER.	-1 000,00
Total				-77 000,00

VOTE : POUR 14

Pour extrait conforme au registre des délibérations

B-Informations :

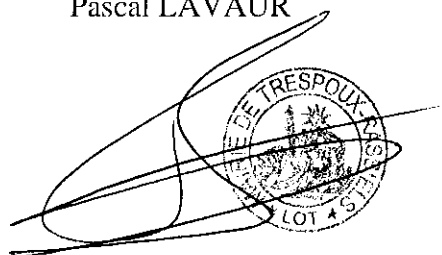
- Pascal LAVAUUR informe le conseil que les professionnels de la maison médicale sont installés. M. ROUÉ Adrien (Podologue) est attendu pour le mois de Janvier 2021. Il reste 1 local libre. L'appartement n°1 au-dessus de la mairie est également libre. Une réflexion sera menée à partir du mois de Janvier 2021.
- Il précise notamment que la mairie sera fermée les 23 et 24 décembre ainsi que les 30 et 31 décembre pour congés annuels.
- Morgan BABOULENE précise que l'édito est en cours d'élaboration. Il doit recueillir encore quelques articles afin de pouvoir le finaliser. Sa distribution est prévue début Janvier 2021. Pascal LAVAUUR indique une information à y rajouter (possibilité de payer les factures de cantine, crèche, d'hôpital, amendes ou impôts directement à l'épicerie auprès de Céline et Jean-Marie).
- Valérie RICARD indique que 3 propositions ont été faites par Aïcha DU BOUCHERON au sujet de l'étude paysagère du pôle de services autour de la mairie. Damien COLLIER a obtenu de très bon prix pour les végétaux. Les plantations sont prévues les 5, 7 et 8 Janvier 2021.
- Karine DELORD-BONNETAT a obtenu un contact avec une société coopérative d'Intérêt Collectif nommée « Climatlocal.com » qui peut aider les collectivités pour des projets écologiques afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serres.
- Pascal LAVAUUR informe le conseil que 2 lots du lotissement Les Vitarelles sont peut-être vendus. Les entretiens et rdv avec le notaire sont très compliqués, ce qui rend la vente longue à conclure. L'étude géothermique est devenue obligatoire sur le secteur de notre commune.
- Christelle MAZEYRIE s'est rendue à la commission du CIAS du Grand Cahors. L'ouverture de l'ALSH de TRESPoux-RASSIELS est confirmée pour la semaine des vacances de Février 2021. La mutuelle a fait la proposition d'un projet d'ateliers qui auront lieu courant les mois de Mai et Juin 2021 par groupe de 15 personnes sur Trespoux-Rassiels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Pascal LAVAUUR



Karine DE LA CONCEPTION

